

Le Président directeur général

**Décision n°2024/ 101 /PDG**  
Portant délégation de signature

Le président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,  
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Antilles – Guyane**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent NICOLAS	Directeur interrégional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.</li> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT</li> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement</li> </ul> </li> <li>* Certifier le service fait</li> </ul>
Nathalie HEBERT	Directrice interrégionale adjointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits d'intervention :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'Asp se voit confier l'instruction de la demande d'aide</li> <li>* Liquider et ordonnancer les aides en dépenses</li> <li>* Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'Asp a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière</li> <li>* Liquider et ordonnancer la recette</li> <li>* Liquider et ordonnancer les annulations/réductions de recette</li> </ul> </li> </ul>
Jean-Marc LIMIER	Chef du service des affaires générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT</li> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement</li> </ul> </li> <li>* Certifier le service fait</li> </ul>

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie-Nelly BART	Chef du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales	<p><i>Dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT</li> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement</li> </ul> </li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'Asp se voit confier l'instruction de la demande d'aide</li> <li>* Liquider et ordonnancer les aides en dépenses</li> <li>* Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'Asp a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière</li> <li>* Liquider et ordonnancer la recette</li> <li>* Liquider et ordonnancer les annulations/réductions de recette</li> </ul> </li> </ul>
Pierrette PETIT	Chef du service agricole, développement rural, pêche	<p><i>Dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT</li> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement</li> </ul> </li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aide</li> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> </ul> </li> </ul>
Rosemonde CHRISTOPHE	Chef du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales adjoint	<p><i>Dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'Asp se voit confier l'instruction de la demande d'aide</li> <li>* Liquider et ordonnancer les aides en dépenses</li> <li>* Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'Asp a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière</li> <li>* Liquider et ordonnancer la recette</li> <li>* Liquider et ordonnancer les annulations/réductions de recette</li> </ul> </li> </ul>
Antoinette TERRANCE	Chef du service agricole, développement rural, pêche adjoint	<p><i>Dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aide</li> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> </ul> </li> </ul>
Céline LAVEISSIERE	Cheffe du secteur contrôle de la délégation SIGC du SADRPC	<p><i>Dans leur domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aide</li> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> </ul> </li> </ul>
Steve MARECHAUX	Chef du secteur gestion des aides et assistance OSIRIS du SADRPC	

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Antilles – Guyane**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent NICOLAS	Directeur interrégional	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire
Nathalie HEBERT	Directrice interrégionale adjointe	- Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les demandes de formation et les décisions d'autorisation de télétravail - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission
Jean-Marc LIMIER	Chef du service des affaires générales	<i>Dans leur domaine de compétences :</i> - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire
Marie-Nelly BART	Chef du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales	- Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les demandes de formation et les décisions d'autorisation de télétravail
Pierrette PETIT	Chef du service agricole, développement rural, pêche	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les ordres de mission
Rosemonde CHRISTOPHE	Chef du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales adjoint	<i>Dans leur domaine de compétences :</i> - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire
Antoinette TERRANCE	Chef du service agricole, développement rural, pêche adjoint	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire.
Steve MARECHAUX	Chef du secteur gestion des aides et assistance OSIRIS du SADRPC	<i>Dans leur domaine de compétence:</i>
Céline LAVEISSIERE	Cheffe du secteur contrôle de la délégation SIGC du SADRPC	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter du 15 novembre 2024.

Fait à Limoges,  
Le 15 novembre 2024

Le Président Directeur Général par Intérim,



**Armand SANSÉAU**

M. Le président-directeur général par intérim (original)

Copies :

M. Laurent NICOLAS  
Mme Nathalie HEBERT  
M. Jean-Marc LIMIER  
Mme Marie-Nelly BART  
Mme Pierrette PETIT  
Mme Rosemonde CHRISTOPHE  
Mme Antoinette TERRANCE  
Mme Céline LAVEISSIERE  
M. Steve MARECHAUX

M. l'Agent Comptable  
DRH  
DFJL